

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1378****28 mai 2014****SOMMAIRE**

<b>360 Family Equity S.A.</b> .....	<b>66100</b>	<b>Hongyun S.à r.l.</b> .....	<b>66127</b>
<b>Alboni Holding S.à r.l.</b> .....	<b>66101</b>	<b>Immobilière Goesdorf S.A.</b> .....	<b>66101</b>
<b>Anonima S.A.</b> .....	<b>66101</b>	<b>Iris Investissements Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>66127</b>
<b>Arbeco S.A., SPF</b> .....	<b>66101</b>	<b>IT Services Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>66123</b>
<b>Astros S.A.</b> .....	<b>66102</b>	<b>Kiss My ...</b> .....	<b>66098</b>
<b>Aviapartner Group S.A.</b> .....	<b>66104</b>	<b>Konzept Peak GP Holding Secs</b> .....	<b>66144</b>
<b>Azimuth International S.à r.l.</b> .....	<b>66102</b>	<b>Ladoie S.A.</b> .....	<b>66132</b>
<b>Azimuth International S.à r.l.</b> .....	<b>66102</b>	<b>Lion Equity S.A.</b> .....	<b>66098</b>
<b>BENELUX Toiture S.A.</b> .....	<b>66101</b>	<b>Merita S.à r.l.</b> .....	<b>66134</b>
<b>B.F. Invest S.A.</b> .....	<b>66110</b>	<b>Modus Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>66103</b>
<b>Bishops Square S.à r.l.</b> .....	<b>66144</b>	<b>MTS Lux S.à r.l.</b> .....	<b>66098</b>
<b>Blackrock Strategic Funds</b> .....	<b>66144</b>	<b>Park Square Kodiak S.à r.l.</b> .....	<b>66112</b>
<b>Blue Lake SICAV-SIF</b> .....	<b>66104</b>	<b>Rosaneves s.à r.l.</b> .....	<b>66098</b>
<b>BNY Mellon Compass Fund</b> .....	<b>66100</b>	<b>Sanja S.à r.l.</b> .....	<b>66098</b>
<b>Bodrum s.à r.l.</b> .....	<b>66144</b>	<b>Sargon S.A.</b> .....	<b>66099</b>
<b>Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>66102</b>	<b>Sargon S.A.</b> .....	<b>66099</b>
<b>Brisbois S.à r.l.</b> .....	<b>66100</b>	<b>Schroder International Selection Fund ...</b>	<b>66099</b>
<b>Brisbois S.à r.l.</b> .....	<b>66101</b>	<b>Schroder Special Situations Fund</b> .....	<b>66099</b>
<b>East Capital (Lux)</b> .....	<b>66132</b>	<b>Secufund S.A.</b> .....	<b>66099</b>
<b>ETS Demestre Sàrl</b> .....	<b>66104</b>	<b>SiBeM Capital Partners S.A.</b> .....	<b>66098</b>
<b>GELF Korbach (Lux) S.à.r.l.</b> .....	<b>66110</b>	<b>Unikat S.à r.l.</b> .....	<b>66099</b>
<b>Goodman Korbach (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>66110</b>	<b>Vagolux</b> .....	<b>66100</b>
<b>Gousseller-Stuff Sàrl</b> .....	<b>66125</b>	<b>West African Trading Company S.A.</b> .....	<b>66100</b>
<b>Haarlem Health S.A.</b> .....	<b>66102</b>	<b>Zampano S.A.</b> .....	<b>66100</b>
<b>Healthcare Holding S.à r.l.</b> .....	<b>66104</b>		

**Lion Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044050/9.

(140050418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Kiss My ..., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5713 Aspelt, 25, Op der Sank.

R.C.S. Luxembourg B 168.856.

Par la présente, je confirme ma démission de mon poste de gérant technique de la société.  
Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Fernando FERREIRA.

Référence de publication: 2014044019/9.

(140050276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**MTS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044082/9.

(140050653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Rosaneves s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.645.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044160/9.

(140050183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**SiBeM Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 177.050.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044171/9.

(140050447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Sanja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8386 Koerich, 9, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 89.095.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044180/9.

(140050429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Sargon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.886.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044184/9.

(140050705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Sargon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.886.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044185/9.

(140050711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044188/9.

(140050758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höffenhof.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044191/9.

(140050757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Secufund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 174.524.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044194/9.

(140050600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Unikat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 119.937.

---

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044245/9.

(140050062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Vagolux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.341.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044250/9.

(140050762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**West African Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.655.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044259/9.

(140050673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Zampano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 150.228.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044267/9.

(140050749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**360 Family Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.446.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044270/9.

(140050327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**BNY Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044395/9.

(140051323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Brisbois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 81, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 172.310.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044403/9.

(140050948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Alboni Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 170.159.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alboni Holding S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014044323/11.

(140051539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Arbeco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 25.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARBECO S.A., SPF*

Signatures

Référence de publication: 2014044355/11.

(140050601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Anonima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 13, Domaine de Brameschhof.  
R.C.S. Luxembourg B 154.145.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014044353/13.

(140051321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**BENELUX Toiture S.A., Société Anonyme,  
(anc. Immobilière Goesdorf S.A.).**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 3, Op der Tomm.  
R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044384/10.

(140050894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Brisbois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 81, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 172.310.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044404/9.

(140050954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Astros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.792.

Il résulte de la lettre datée du 13 mars 2014 que Madame Mireille GEHLEN démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044361/11.

(140051556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Azimuth International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 155.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Azimuth International S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014044365/11.

(140050874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Azimuth International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 155.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Azimuth International S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014044366/11.

(140051595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 115.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2014044377/11.

(140050959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Haarlem Health S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 158.215.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,  
le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Edouard VANDER GUCHT, administrateur de société, demeurant à B-1040 Bruxelles, 212, rue Belliard.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme Haarlem Health S.A., avec siège social à L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.215 (NIN 2011 2200 380), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 708 du 13 avril 2011.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV. - Que le comparant déclare expressément que la société Haarlem Health S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Haarlem Health S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Edouard VANDER GUCHT, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Haarlem Health S.A. a été réglé et le comparant demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: E. VANDER GUCHT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mars 2014. Relation: ECH/2014/572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043966/45.

(140050308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Modus Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.201.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés du 9 décembre 2013*

1. Est nommé Gérant unique pour une durée illimitée M Geert Dirckx, expert-comptable, né à Maaseik (B), le 10 octobre 1970, résidant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Modus Holding S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014045337/16.

(140052048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Aviartner Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.949.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
CLERC  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2014044337/13.

(140051125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Blue Lake SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.948.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 Mars 2014, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet rétroactive au 21 Mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.  
State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014044376/14.

(140051534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**ETS Demestre Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 10, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 151.020.

En tant que gérant technique, de la société susmentionnée, je vous informe par la notre décision changement d'adresse à partir de ce jour.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir enregistrer notre nouvelle adresse ci-dessous pour notre siège social.  
Ets DEMESTRE Sàrl  
10, rue de l'Usine  
L-4490 BELVAUX

Belvaux, le 24 mars 2014.

DEMESTRE Josué / DEMESTRE ANTONIO  
*Gérant Technique / Gérant administratif*

Référence de publication: 2014044981/16.

(140051353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Healthcare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 185.560.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Polish Enterprise Fund VII, L.P., with registered office in Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., itself represented by its general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.,

here represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is Healthcare Holding S.à r.l..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by a board of managers consisting of at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** The board of managers will meet upon notice given by any manager. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as her/his representative.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office with at least one A and one B managers being present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at the relevant meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

**Art. 16.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 17.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 20.** The board of managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the company has sufficient available funds for such a distribution.

**Art. 21.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 22.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 23.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member, Polish Enterprise Fund VII, L.P., with registered office in Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., itself represented by its general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

*A signatory manager:*

1. Mr Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, born on 23 May 1960 in Northampton (United Kingdom), residing in Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw (Poland),

*B signatory managers:*

2. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

*Second resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

**A COMPARU:**

Polish Enterprise Fund VII, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., elle-même représentée par son general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd.,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Healthcare Holding S.à r.l..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature d'un gérant de catégorie A et une autre signature d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le quorum du conseil de gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de gérants en fonction avec au moins la présence d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 20.** Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, à la condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Polish Enterprise Fund VII, L.P., ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner Polish Enterprise Investors VII, L.P., elle-même représentée par son general partner Polish Enterprise Investors VII GP, Ltd..

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

#### *Gérant de catégorie A:*

1. Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, "chief financial officer", né le 23 mai 1960 à Northampton (Royaume-Uni), demeurant au Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Varsovie (Pologne),

#### *Gérants de catégorie B:*

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/12929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043968/269.

(140050633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**B.F. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 157.244.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2014*

*Première résolution*

Monsieur Kindy FRITSCH et Monsieur Patrick KREINS démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs au 19 mars 2014 Monsieur Kindy FRITSCH démissionne de sa fonction d'administrateur délégué

Référence de publication: 2014044367/11.

(140051593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Goodman Korbach (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GELF Korbach (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.357.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of March.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED:**

1) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "KWASA Europe S.à r.l.", with registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 179183; and

2) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 176971.

Both are here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, professionally residing in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "GELF Korbach (Lux) S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 118357, (the "Company"), has been originally incorporated under the name of "AELF Korbach S.à r.l.", pursuant to a deed of the notary Jacques DELVAUX, then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 13, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1829 of September 29, 2006,

and the articles of association (the "Articles") has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the officiating notary, on December 4, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 223 of January 24, 2014, containing a complete restate of the Articles;

- The appearing parties are the current members of the Company (the "Members") and they have taken unanimously, through their Proxy-holder, the following resolution:

*Sole resolution*

The Members decide to rebrand the Company into "Goodman Korbach (Lux) S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the Articles in order to give it the following wording:

**" Art. 1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name "Goodman Korbach (Lux) S.à r.l.", governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Company Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (900,- EUR).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendvierzehn, am achtzehnten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCHIENEN:**

1) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KVASA Europe S.à r.l.“, mit Sitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 179183; und

2) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.“, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 176971.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1160 Luxemburg, 28, boulevard d'Avranches, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „GELF Korbach (Lux) S.à r.l.“, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 118357, (die „Gesellschaft“), ist ursprünglich gegründet worden unter dem Namen „AELF Korbach S.à r.l.“, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 13. Juli 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1829 vom 29. September 2006,

und die Gesellschaftssatzung (die „Satzung“) wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. Dezember 2013, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 vom 24. Januar 2014, enthaltend eine komplette Neufassung der Satzung;

- Die erschienenen Parteien sind die aktuellen Gesellschafter der Gesellschaft (die „Gesellschafter“) und haben einstimmig, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaft in „Goodman Korbach (Lux) S.à r.l.“ umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 1. Form - Name der Gesellschaft.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Namen „Goodman Korbach (Lux) S.à r.l.“, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.“

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro (900,- EUR).

*Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasste wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervoor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SICRE - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/12949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt;

Luxemburg, den 26. März 2014.

Référence de publication: 2014043949/105.

(140050710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Park Square Kodiak S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.539.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the thirteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Park Square Kodiak, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT,

here represented by Solange Wolter, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Park Square Kodiak S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law), the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and these articles of association, as amended from time to time (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board (as defined below). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company may enter into any type of securitisation transaction within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted under the Securitisation Law as indicated in article 3.3 below) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities, financial instruments, other similar instruments and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2 The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form, within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.

3.4 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.

3.5 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to rights or participations in the Underlying Assets.

3.6 The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets, within the limits of the Securitisation Law.

3.7 The Company does not intend to issue securities on a regular basis to the public.

3.8 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and any other risks.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

#### **Art. 7. Compartments.**

7.1 The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the Board creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2 As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3 Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created a specific Compartment, no resolutions of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the Board taken in breach of this article shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 11 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1 The Company is managed by at least three managers appointed by a resolution of the general meeting of the shareholder(s), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board (the Board). The managers need not be shareholders.

8.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable.

#### Art. 9. Board.

##### 9.1 Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### 9.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any one manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.

##### 9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Company Law.

10.2 To the extent permitted by law, the Company shall indemnify any manager and her, his or its heirs, as applicable, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by such person in connection with any action, suit or proceeding to which such person may be made a party by reason of such person being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which such person is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent that the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the manager may be entitled.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

##### 11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.

(iii) Each share represents an entitlement to one (1) vote.

#### 11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Company Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1 The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders with respect to the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1 The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

14.2 The external auditor (réviseur d'entreprises) shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Company Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the legal reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on the shares. The Company aims to distribute such profit with a time frame of five (5) years. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage.

15.3 Without prejudice to the second paragraph of the present article, all net profits of the Company shall be distributed to the shareholders of the Company, at the latest upon the liquidation of the Company. The General Meeting decides upon the timing of the distribution of the net profits.

15.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board, in accordance with the decision of the General Meeting.

15.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts and is subject to the prior approval of the shareholders;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

### **Art. 17. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.**

17.1 In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

### **Art. 18. Other general provisions.**

18.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law and, subject to any non waivable provisions of the Company Law and the Securitisation Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

Park Square Kodiak, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand (12,000) shares in registered form, with a par value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200).

The amount of thirteen thousand two hundred British pounds (GBP 13,200), evidence of which has been given to the undersigned notary, shall be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of one thousand two hundred British Pounds (GBP 1,200) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mrs. Carole Pace-Bonello, manager, born on July 28, 1961 in Barnet (GB), having her professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr. François Bourgon, manager, born on December 29, 1969 in Phalsbourg (France), residing at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr. Godfrey Abel, manager, born on July 2, 1960 in Brixworth (GB), residing at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 3, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Park Square Kodiak, LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'île de Guernesey, dont le siège social est établi à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, Channel Islands, GY4 6RT, ici représentée par Solange Wolter, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Park Square Kodiak S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents statuts, tels que modifiés dans le temps (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil (telle que définie ci-dessous). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut entreprendre tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir, créer (dans la mesure de ce qui est autorisé dans la Loi sur la Titrisation spécifiée à l'article 3.3 ci-dessous) ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés à tout type de prêts, créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, instruments financiers, autres instruments similaires et immobilier (les Actifs sous-jacents) et investir, acquérir, créer, détenir et disposer directement ou indirectement les Actifs sous-jacents.

3.2 La Société peut émettre des actions, des billets à ordre, des obligations et toutes sortes de valeurs mobilières de capital ou de créance dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs sous-jacents. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3 La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4 La Société peut librement disposer de, et affecter, ses actifs selon les conditions déterminées par le Conseil de temps à autre.

3.5 La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés aux droits ou participations dans les Actifs sous-jacents.

3.6 La Société peut octroyer des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.7 La Société n'entend pas émettre des titres régulièrement au public.

3.8 La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des associés, délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **Art. 7. Compartiments.**

7.1 Le Conseil pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, sauf si les résolutions prise par le Conseil ayant créés ces Compartiments en disposent autrement. Les résolutions du Conseil créant un ou plusieurs compartiments, ou les modifiant, liera les tiers à la date de ces résolutions.

7.2 Tout comme les associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société sera considéré comme une entité séparée. Les droits de associés et des créanciers de la Société qui (i) ont été affiliés à un Compartiment lors leur création, ou (ii) sont apparus en raison de la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont sauf s'il en est disposé autrement dans les résolutions du Conseil ayant créés le Compartiment en question, strictement limités

à l'actif de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront mis à la disposition exclusive de ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affiliés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs d'un Compartiment, quel qu'il soit.

7.3 Sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposent autrement, aucune résolution du Conseil ne pourra être prise en vue de modifier les résolutions ayant créées un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant les droits d'un associé, d'un investisseur ou d'un créancier dont les droits seraient affiliés à ce Compartiment, incluant toute décision menant à la liquidation de ce Compartiment, sans l'approbation préalable des associés ou créanciers dont les droits sont affiliés au Compartiment concerné. Toute décision du Conseil prise en violation de ce présent article sera nulle.

7.4 Chaque Compartiment de la Société sera liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5 Lorsque s'appliquent les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, l'approbation préalable des associés d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité tel que prévu à l'article 11 ci-dessous s'appliquent. Lorsque l'approbation préalable des créanciers d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité s'appliquant au Conseil créant un tel Compartiment ou délivrant les documents relatifs aux titres d'un tel Compartiment s'appliquent.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et révocation des gérants.**

8.1 La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale de(s) associé(s), qui détermine le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils vont constituer un conseil de gérance (le Conseil) Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

8.2 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans motif) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, si applicable.

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

##### **9.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(iv) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé ou aux associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(v) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

##### **9.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration un autre gérant comme son mandataire.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **9.3 Représentation**

(i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de tout gérant de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilités des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

10.2. Dans la mesure où la loi le permet, la Société indemniserà tout gérant et ses héritiers, le cas échéant, exécuteur testamentaire et administrateur, de tous dommages, dépenses, compensations et coûts incombant raisonnablement à une telle personne en raison de toute action, poursuite ou procédure, à laquelle une telle personne pourrait être partie en raison de son état, actuel ou passé, de gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle une telle personne ne peut recevoir d'indemnisation, sauf pour les matières pour lesquelles une telle personne serait jugée responsable de faute grave ou de négligence à la suite d'une telle action, poursuite ou procédure; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation devrait être accordée uniquement sur les matières couvertes par cette transaction uniquement, pour autant que la Société ait été avisée par ses avocats que la personne devant être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif de tout autre droit bénéficiant au gérant.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1 Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou les associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont indiquées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du/des gérants et des associés envers la Société

13.3 Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

14.2 Le réviseur d'entreprises exercera toutes ces fonctions telles que prévues par la Loi sur les Sociétés et par la Loi sur la Titrisation.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les profits nets distribuables de la Société, après déduction faite de l'allocation à la réserve légale dans les cas où cette allocation est requise par la Loi, doivent être distribués en tant que dividendes sur les parts sociales. La Société doit distribuer ces profits dans un laps de temps de cinq (5) ans. Tout profit net qui, à la fin d'un exercice social, n'a pas été déclaré (et n'a pas été distribué) en tant que dividende payable, doit être reporté et continuer à accroître pour le seul bénéfice des propriétaires des parts sociales de la Société et sera distribué en tant que dividende à un autre moment.

15.3 Sans préjudice du deuxième paragraphe du présent article, tous les profits nets de la Société seront distribués aux associés de la Société, au plus tard lors de la liquidation de la Société. L'assemblée générale décide sur le moment de la distribution de ces profits nets.

15.4 Les dividendes, lorsqu'ils seront reversés, seront distribués au moment et au lieu fixés par le Conseil, conformément à la décision de l'Assemblée Générale.

15.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires et est soumise à l'approbation préalable des associés;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 17. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.**

17.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

#### **Art. 18. Autres dispositions générales.**

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Park Square Kodiak, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille deux cents livres sterling (GBP 13.200) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de treize mille deux cents livres sterling (GBP 13.200), dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant, sera affecté comme suit:

- (i) un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (i) le montant restant de mille deux cent livres sterling (GBP 1.200) est affecté à la réserve légale de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ EUR 3.000,-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Madame Carole Pace-Bonello, gérante, née le 28 juillet 1961 à Barnet (GB), de résidence professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Monsieur François Bourgon, gérant, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), de résidence professionnelle au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) Monsieur Godfrey Abel, gérant, né le 2 juillet 1960 à Brixworth (GB), demeurant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il le signe avec le notaire instrumentant.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12783. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044109/586.

(140050334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**IT Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.519.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt mars

Pardevant Maître Blanche MOURTIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

## A COMPARU:

Mademoiselle Estelle Kuntz, née à Thionville (France) le 23 mars 1976, demeurant à F-57970 Yutz, 42, rue Beethoven.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet pour son propre compte ou pour le compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

Toutes prestations d'analyse, de conception, de développement, d'assistance aux utilisateurs, de mise à disposition et de commercialisation de tous produits, solutions et contenus des technologies de l'information ou assimilables. Toutes prestations de services, délégation de personnel, importation, exportation, achat, vente, location et entretien de logiciels, matériel et tout autres outils des technologies de l'information ou assimilables. Toutes prestations administratives, rédactionnelles graphiques et photographiques relatives aux outils des technologies de l'information ou assimilables.

La Société pourra mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle, dont elle est ou deviendra propriétaire.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser ou à faciliter le développement de ses activités.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets. Elle pourra en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle pourra emprunter ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites définies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «IT Services Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-Sur-Alzette,

il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,00-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la Société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la Société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisi par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Les gérants ainsi que les pouvoirs fixés peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

**Art. 12.** Simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celle-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Le décès d'un ou de plusieurs membres du conseil de gérance ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des membres du conseil de gérance ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la Société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la Société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 15.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la Société.

**Art. 16.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 19.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## Titre VI. Dissolution, liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cent euros (€ 1.200,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérant unique Mademoiselle Estelle Kuntz, née à Thionville (France) le 23 mars 1976, demeurant à F-57970 Yutz, 42, rue Beethoven.

2.- La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-4221 Esch-Sur-Alzette, 66 rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KUNTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/03/2014. Relation: EAC/2014/3997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044014/140.

(140049632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

### **Gousseller-Stuff Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 86, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 185.525.

### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédéric MELO CARVALHO, serveur, né à Luxembourg, le 3 juillet 1984, demeurant à L-7432 Gosseldange, 86, route de Mersch.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de GOUSSELLER-STUFF SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Lintgen.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Frédéric MELO CARVALHO, serveur, né à Luxembourg, le 3 juillet 1984, demeurant à L-7432 Gosseldange, 86, route de Mersch.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7432 Gosseldange, 86, route de Mersch.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Frédéric MELO CARVALHO, serveur, né à Luxembourg, le 3 juillet 1984, demeurant à L-7432 Gosseldange, 86, route de Mersch.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

#### *Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Melo Carvalho et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 10 mars 2014. Relation LAC/2014/11149. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014043962/65.

(140050164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Hongyun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 66.820.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Xiaobo REN, indépendant, né à Yunnan (République populaire de Chine), le 11 août 1960, demeurant à L-4552 Niederborn, 40, rue de l'Eglise.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée "HONGYUN SARL", avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66 820, constitué suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Capellen du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 945 du 31 décembre 1998, modifiée suivant procès-verbal d'assemblée générale du notaire Aloyse BIEL de Capellen du 7 octobre 1999, publié au dit Mémorial C, Numéro 993 du 23 décembre 1999, modifiée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Capellen du 28 juin 2001, publié au dit Mémorial C, Numéro 82 du 16 janvier 2002.

- Son capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales, sans valeur nominale.

- Le comparant est propriétaire des cinq cents (500) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité fin 2002.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ren et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11160. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014043985/46.

(140050166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Iris Investissements Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 185.544.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Monsieur Olivier SCHLEMMER, de nationalité française, né le 25 août 1941 à Paris, demeurant à 1, chemin de Bégueux - CH 1815 Clarens (Suisse),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'Associé Unique) détenant toutes les parts sociales représentant l'entière du capital social de SOCIETE INTERNATIONALE DE RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES - IRIS, société à responsabilité limitée de droit français au capital de 29.935,75 euros, dont le siège est situé 54-56 avenue Hoche, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 392 029 823 RCS Paris (la Société), dûment représentée à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. par résolutions de l'Associé Unique de la Société valablement adoptée le 18 février 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, la Société a approuvé le transfert de son siège social, établissement principal et administration centrale de la Société de la France au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare que toutes les formalités requises selon les lois françaises afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

III. il ressort (i) d'un bilan de la Société daté au 17 février 2014 que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société. Une copie de ce bilan, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. l'ordre du jour de l'assemblée est exprimé comme suit:

1. Transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société de Paris (France) vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale de la société à responsabilité limitée sous la dénomination Iris Investissements Luxembourg S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise émanant du transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan (intérimaire) de clôture de la Société en France comme étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et consistance de tous les actifs et passifs de la Société et établissement du capital social de la Société;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, suite au transfert de la Société, celle-ci devenant une société gouvernée par la loi de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

5. Pris d'acte de la démission des gérants actuels de la Société et nomination en tant que gérants pour une durée illimitée de:

*Gérants de catégorie A:*

Monsieur Olivier SCHLEMMER, préqualifié,

Madame Danielle FAYE épouse SCHLEMMER, de nationalité française, née le 1<sup>er</sup> mars 1946, demeurant à 1, chemin de Bégueux - CH 1815 Clarens (Suisse).

*Gérants de catégorie B:*

FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

6. Etablissement du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

7. Divers.

V. Les Associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'approuver le transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société de France au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Les Associés déclarent par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois françaises en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Iris Investissements Luxembourg S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'approuver le bilan (intérimaire) de clôture de la Société en France au 17 février 2014, comme étant bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à la date de la présente, une copie duquel restera annexée au présent acte, après avoir été paraphé ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant.

Les Associés notent que la description et consistance de tous les actifs et passifs de la Société résultent du bilan mentionné ci-dessus.

Les Associés déclarent que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale au capital social (incluant toute prime d'émission éventuelle) de la Société Les Associés déclarent que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours ses actifs et est toujours tenue par tous ses engagements et obligations.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «IRIS INVESTISSEMENTS LUXEMBOURG S.à.r.l.»

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 29.935,75 (vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq euros et soixante-quinze centimes), divisé en 1.963 (mille neuf cent soixante trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 15,25 (quinze euros et vingt-cinq centimes) chacune.

La société aura un capital social autorisé de EUR 500.200,- (cinq cent mille deux cents euros) représenté par 32.800 (trente deux mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 15,25 (quinze euros et vingt-cinq centimes) chacune.

Les gérants sont autorisés à, et mandatés pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Les gérants sont autorisés à déterminer les conditions de souscription des parts sociales.

Lorsque les gérants effectuent une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, ils seront obligés de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article et de faire constater cette modification pardevant notaire.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

**Art. 10.** La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration, Gérance et Décisions Collectives**

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants de catégorie A et par un ou plusieurs gérants de catégorie B, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, conformément aux dispositions du paragraphe suivant.

La société est engagée et valablement représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par les seules signatures d'au moins deux gérants de catégorie B.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les gérants peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social à Luxembourg commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2014.

##### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de prendre acte de la démission des gérants actuels de la Société.

##### *Sixième résolution*

Les Associés décident de nommer en qualité de gérants de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, les personnes physiques ou morales suivantes:

##### *Gérants de catégorie A:*

Monsieur Olivier SCHLEMMER, préqualifié,

Madame Danielle FAYE épouse SCHLEMMER, de nationalité française, née le 1<sup>er</sup> mars 1946, demeurant à 1, chemin de Bégueux - CH 1815 Clarens (Suisse),

##### *Gérants de catégorie B:*

FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

##### *Septième résolution*

Les Associés décident d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014044012/223.

(140050235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 février 2014*

En date du 13 février 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Karine Hirn, en tant qu'administrateur, avec effet au 13 février 2014,
- de coopter Monsieur Jérôme Wigny, 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 7 mars 2014 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014044305/14.

(140050431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Ladoie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.701.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT MARS.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société LADOIE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ci-après la «Société», constituée en date du 16 mai 2011 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1979 du 27 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 161701.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.680.000 afin de le porter de EUR 320.000 à EUR 2.000.000 par la création et l'émission de 168.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient sur la société.

2. Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 20.000.000, dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

3. Modification subséquente des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas ainsi que de la 1<sup>ère</sup> phrase du 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

1<sup>er</sup> alinéa:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

4<sup>ème</sup> alinéa: «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

6<sup>ème</sup> alinéa, 1<sup>ère</sup> phrase: «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

II) L'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que les 32.000 (trente-deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.680.000 (un million six cent quatre-vingt mille euros) afin de le porter de EUR 320.000 (trois cent vingt mille euros) à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) par la création et l'émission de 168.000 (cent soixante-huit mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

La société ODESSA SECURITIES S.A., ici dûment représentée par Monsieur Umberto CERASI, prénommé, conformément à la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 168.000 (cent soixante-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à un montant d'au moins EUR 1.680.000 (un million six cent quatre-vingt mille euros) qu'elle détient sur la Société.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi par Artemis Audit & Advisory, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166716, signé par Madame Someya QALAM, réviseur d'entreprises agréé, lequel conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 20 mars 2019, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions, sans toutefois réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas ainsi que la 1<sup>ère</sup> phrase du 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

1<sup>er</sup> alinéa:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

4<sup>ème</sup> alinéa: «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

6<sup>ème</sup> alinéa, 1<sup>ère</sup> phrase: «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 mars 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: U. CERASI, S. S. WONG, M. MANFREDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 mars 2014. Relation: RED/2014/645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014044039/107.

(140050114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Merita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.524.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeen day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Appears:

Verita F, a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174313 (the "Sole Shareholder")

here duly represented by Ms. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée, which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company will have the name "Merita S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

A shareholders register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

## Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this figure is not reached at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least threequarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to all the (125) (one hundred twenty-five) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company:

- Mr. Igor KOVROVTSEV, Economist, born on 4 July 1964, in Leningrad, ex -USSR, with professional address at 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole manager shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager.

2) The Company shall have its registered office at 21 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### Comparaît:

Verita F, une société anonyme constituée selon les lois de du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 21, avenue Monterey, L-2163 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174313 (l'"Associé Unique")

ici dûment représenté(e) par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts (les "Statuts") suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

#### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Merita S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.

Un registre des associés devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé (selon le cas) en proportion de sa participation dans le capital social, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du

dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Paiement*

La partie comparante, ici représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare souscrire aux 125 (cent vingt-cinq) parts sociales émises par la Société.

Les parts sociales ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé comme gérant unique de la Société:

- M. Igor KOVROVTSEV, Economiste, né le 4 juillet 1964, à Léningrad, Ex-URSS, avec adresse professionnelle sise à 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand Duché de Luxembourg.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

La Société est engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 21 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014044059/531.

(140050140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

---

En date du 26 mars 2014, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Doughty, né le 27 septembre 1969 à Pennsylvania, USA, avec adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044375/13.

(140051271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.481.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044392/10.

(140050848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Bodrum s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 145.748.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044396/10.

(140050936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Konzept Peak GP Holding Secs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.219.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mars 2014.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014044662/13.

(140051168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---